### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 11/04/2024 Recu en préfecture le 11/04/2024

Publié le 11

ID: 089-200039642-20240404-14\_2024-DE

# DEPARTEMENT DE L'YONNE

Le quatre avril deux-mille-vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente d'Ancy-Le-Franc, sous la présidence de Monsieur Régis LHOMME, président.

Etaient présents Ancy-le-Franc : M. DELAGNEAU Emmanuel, M. DICHE Jean-Marc, M. ROBETTE

Jacques, Ancy-le-Libre: Mme. BURGEVIN Véronique, Argentenay: M. TRONEL Michel, Argenteuil-sur-Armançon: M. MUNIER Patrice, Arthonnay: M. LEONARD Jean-Claude, Bernouil: M. FOURNILLON Dominique, Chassignelles: M. TRUCHY Maryan, Cheney: M. CALONNE Marc, Collan:

Mme GIBIER Pierrette, Cruzy-le-Châtel: M. DURAND Thierry, Cry-sur-Armançon: M. DE PINHO José, Dannemoine: M. KLOËTZLEN Eric, Dyé: M. DURAND Olivier, Epineuil: Mme SAVIE EUSTACHE Françoise, Flogny-la-Chapelle: M. CAILLET Jean-Bernard, M. DEPUYDT Claude, Fulvy: M. HERBET

Robert, Gigny: M. TOBIET Michel, Jully: M. FLEURY François, Junay: M. PROT Dominique. Mélisev:

M. BOUCHARD Michel, Nuit-sur-Armançon: M. GONON Jean-Louis, Pimelles: M. RETIF Adrien,

Ravières: M. FORET Vincent, M. LETIENNE Bruno, Roffey: M. GAUTHERON Rémy, Saint-Martin-

Sur-Armançon: M. LEMAIRE Benjamin, Sambourg: M. FORET Bernard, Sennevoy-le-Bas: Mme RAOUX Roseline, Sennevoy-le-Haut: M. MARONNAT Jean-Louis, Serrigny: Mme THOMAS Nadine, Stigny: Mme DOLLIER Anne, Tanlay: M. DELPRAT Eric, Mme YVOIS Caroline, Thorey: M. NICOLLE Régis, Tissey: M. SABOURIN Sébastien, Tonnerre: M. CLECH Cédric, M. DROUVILLE Michel, Mme ELBACHIR Nicole, M. FICHOT Jean-François, M. LENOIR Pascal, M. LETRILLARD Laurent, Mme ORGEL Emilie, , Mme PRIEUR Chantal, Mme TOULON Sylviane, Trichey: Mme GRIFFON Delphine, Vézannes: M. LHOMME Régis, Vézinnes: M. SOEHNLEN Pascal, Villiers-les-Hauts: M. BERCIER Jacques, Villon: M. CATY Gérard, Vireaux: M. PONSARD José, Viviers: M. PICQ

### ARRONDISSEMENT D'AVALLON

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE TONNERROIS EN BOURGOGNE

### Nombre de conseillers :

- En exercice: 75
- Présents: 54
- Absent(s): 12
- Pouvoir(s): 9
- Votants: 63

Absents ayant donné pouvoir : Aisy-Sur-Armançon : M MURAT Olivier (a donné pouvoir à M. PROT Dominique) Epineuil : Mme JOUVEY Maryline (a donné pouvoir à Mme SAVIE EUSTACHE Françoise), Pacy-sur-Armançon : M. GOUX Jean-Luc (a donné pouvoir à M. MUNIER Patrice) Perrigny-sur-Armançon : Mme DAL DEGAN MASCREZ Anne-Marie (a donné pouvoir à M. GONON Jean-Louis) Rugny : M. NEVEUX Jacky (a donné pouvoir à Mme GRIFFON Delphine) Tonnerre : Mme BAILICHE Bahya (a donné pouvoir à Mme TOULON Sylviane), Mme DUFIT Sophie (a donné pouvoir à Mme ORGEL Emilie), M. MANUEL Lucas (a donné pouvoir à M. LHOMME Régis) Tronchoy : M. DEZELLUS Emmanuel (a donné pouvoir à M. LEMAIRE Benjamin).

## Délibération n° 14-2024

<u>Absents excusés</u>: *Flogny-la-Chapelle*: Mme DRUJON Nathalie, *Lézinnes*: Mme RIS Jeannine, *Quincerot*: M. BETHOUART Serge, *Tanlay*: M. ROY Yohan, *Yrouerre*: M. PIANON Maurice.

Absents non excusés: Baon: M. CHARREAU Philippe, Gland: Mme CAMUS-NEYEN Sandrine, Lézinnes: M. BRUMEAUX Michel, Molosmes: M. BUSSY Dominique, Tonnerre: Mme AGUILAR Dominique, M. HAMAM Nabil, M. ROBERT Christian.

### Denderation ii 14-2024

Secrétaire de séance : M. Pascal SOEHLEN

Date de convocation : 29 MARS 2024

Objet : COMMISSION d'enquête inondations Vu le classement en vigilance rouge crue et inondation sur le bassin de l'Armançon,

Vu le Rapport du Service de Prévention des crues (SPC) Seine moyenne-Yonne-Loing – Tronçon Armançon,

Vu la topographie de certaines communes et la proximité de certaines d'entre elles avec le barrage de Pont et Massène, situé en travers de la rivière Armançon et géré par Voie Navigable de France (VNF).

Considérant l'ouverture de la vanne de fond par VNF, permettant au barrage de Pont et Massène d'arrêter de se remplir, dans la nuit du dimanche 31 mars au lundi 01 avril 2024,

Considérant l'impact de la crue de l'Armançon sur les communes traversées par cette rivière,

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le

63 pour 0 contre

abstention

ID: 089-200039642-20240404-14\_2024-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

 AUTORISE le Président à demander l'ouverture d'une Commission d'enquête à Monsieur le Préfet sur la gestion du barrage de Pont et Massène, par voie Navigable de France;

- **AUTORISE** le Président à signer tout document nécessaire dans le cadre des suites qui pourront être donnée à cette affaire,

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits. Pour copie conforme.

Le président, Monsieur Régis LHOMME Le secrétaire de séance, M. Pascal SOEHNLEN





### Le président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, de sa publication, et de sa notification (le cas échéant, pour les délibérations à caractère individuel).